AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2531
FR0010588079-FS0757

5 décembre 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2014, la société en commandite par actions Effi Invest II[1] (6 rue de Téhéran, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 décembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir 476 533 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 6,92% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FREY sur le marché auprès de la société Effi Invest I[3], laquelle a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Société de capital investissement dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels et dont le gérant est Efficap II.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 885 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société de capital investissement en extinction » dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels et dont le gérant est Efficap I.